

TRAIT D'UNION

LA LETTRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)

Le "GIE IMPA", c'est quoi ?



Entretien avec Yves BARD

Président du Gie IMPA



Le nom du GIE IMPA apparaît parfois dans nos travaux.

Trait d'Union a rencontré son Président, Yves Bard.

Yves BARD est représentant de l'Union des Entreprises de Proximité et membre du CDCA.

Pouvez-vous nous présenter ce qu'est le GIE IMPA ?

Le domaine de ce Groupement d'Intérêt Economique (GIE) est l'Ingénierie du Maintien à domicile des Personnes Âgées (IMPA). La Bourgogne a été la première à créer ce type de structure, en 2006. Au départ, le GIE regroupait les caisses de retraites : Caisse d'Assurance Retraite au Travail (CARSAT), Mutualité Sociale Agricole (MSA) et Régime Social des Indépendants (RSI). Par la suite, le RSI a été intégré à la CARSAT.

Quels sont ses buts, ses missions ?

Le but principal est de réaliser l'évaluation des besoins des personnes âgées en matière d'aide à domicile afin d'éviter tout conflit d'intérêt entre l'évaluateur et le prestataire ou le financeur des aides. Le GIE MPA intervient pour les personnes retraitées en GIR 5 et 6 (les personnes en GIR 1 à 4 relèvent du Conseil départemental).

D'autres missions existent aussi :



Les sorties d'hospitalisation

L'hôpital alerte le Gie IMPA et travaille avec les référents de ce dernier pour permettre un retour à domicile sécurisé



Appels à projets "Lutte contre l'isolement social"

Initié en 2004 par la CARSAT, cet appel à projets permet de lutter contre l'isolement social des retraités dans nos territoires

Quelles difficultés ont été rencontrées depuis la création ?

- La fusion de deux régions, des conditions d'accès différentes pour les bénéficiaires, un accès des personnes par les différentes caisses ont nécessité de la conviction, du temps, la recherche de consensus, sous-tendus par une volonté commune.
- A noter qu'il existe aujourd'hui un diplôme de l'Université de Bourgogne pour l'évaluation des besoins. Celle-ci se fait à domicile, avec la personne concernée et, éventuellement, en présence de ses proches.

Pour en savoir plus : www.gie-impa.fr

Entretien réalisé le 05/09/22 par les membres du groupe de travail Information/Communication du CDCA.
Les membres remercient M.Bard pour sa participation.



Habitat inclusif : le CDCA s'empare du sujet

Entre le maintien à domicile et l'établissement, l'habitat inclusif est soutenu par l'Etat et les acteurs de l'autonomie.

Le CDCA a produit un document de préconisations, consultable en ligne en suivant ce [lien](#).



Entretien avec Dominique ALLAIN et Bernadette DAVID Membres du groupe de travail Autonomie

Entretien réalisé le 06/10/22 par les membres du groupe de travail Information / Communication du CDCA



Dominique Allain (photo de gauche) est représentant de l'association Voir Ensemble. Il est vice-président de la formation Personnes Handicapées du CDCA.

Bernadette David (photo de droite) est représentante de la CFDT Retraités Côte-d'Or (UTR). Elle est désignée au sein de la formation Personnes Agées du CDCA.

A quoi ont abouti les travaux menés en 2021 ?

A une brochure, qui, présente des recommandations et des suggestions issues des observations et des contacts lors des visites. L'envoi de recommandations au Conseil Départemental a été un grand pas dans la méthode.

Qu'est-ce qui vous a le plus marqué lors des visites d'habitat inclusif ?

Des améliorations par rapport aux établissements traditionnels. La personne est au centre de ce dispositif d'habitat inclusif. La participation des résidents à la vie de la structure.

De bonnes conditions de vie et l'animation attractive de l'habitat inclusif sont nettement meilleures que dans les établissements de jadis.

Des lieux parfois dotés de personnes ressources à disposition 24h/24h. L'implication et la disponibilité des professionnels. Mais aussi des différences notables entre les habitats : proximité ou non de commerces, de lieux de sports alors que d'autres sont à l'écart de ces ressources, d'animation différentes des conditions de vie entre les structures dédiées aux "personnes âgées" et celles en situation de handicap.

Que pensent les bénéficiaires des habitats inclusifs ?

Ils déclarent et apprécient : « vivre en appartement, c'est la liberté ». « C'est mieux qu'un établissement médico-social ».

Mais il y a parfois aussi des problèmes avec les transports, qui ne sont pas toujours proches font remarquer Dominique et Bernadette.

Le CDCA poursuit la réflexion sur ce sujet en 2022.

Pour quelles raisons ?

Il y a eu un bon écho de la part du Département ainsi qu'une rencontre avec la conférence des financeurs de l'habitat inclusif. Un travail bien reçu incite à poursuivre l'engagement du CDCA

Qu'attendez-vous lorsque vous rencontrez des locataires d'habitat inclusif et des animateurs locaux ?

Comprendre comment ça se passe et fonctionne, les points positifs ou négatifs, découvrir les dispositifs de financement.

Quelles satisfactions personnelles trouvez-vous à travailler sur le sujet ?

Dominique A. : C'est le prolongement d'un engagement envers les personnes en situation de handicap.

Bernadette D. : Ces travaux alimentent ma réflexion dans le cadre de mon bénévolat.

Votre travail a fait l'objet d'une communication auprès du Conseil Départemental. Avez-vous été sollicités pour un échange, un travail commun ?

La brochure a été transmise au président du Conseil Départemental qui l'a utilisée dans le cadre de l'Assemblée des Départements de France dont il est Président. Il devrait nous recevoir.

Brèves

Annuaire des membres

Le groupe Information/Communication engagera un travail sur la création d'un annuaire après actualisation des membres désignés au sein du CDCA. [Lien vers l'arrêté de composition.](#)

Votre avis nous intéresse

Vous pouvez nous envoyer vos éventuels commentaires, suggestions, questions concernant les sujets traités dans Trait d'Union à l'adresse : cdca21@cotedor.fr.